

RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2021

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs PARROT, CHAPUT et DUBRANLE, adjoints au Maire, Mmes CLAVAUD, PATURAUD et HUBERSON, Mrs LAFORET, AUCHARLES, DAUPHIN et BATISE. Étaient excusés : Serge AUPETIT, Jean-Pierre DESMAISON et Franck CHAPUT. Monsieur le Maire indique que la venue d'un dispensaire sur notre commune, comme indiqué lors de la dernière séance, est compromise ; des discussions sont en cours.

➤ INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE Néant

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOSTRANIEN : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire indique que, suite à la scission de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse au 31 décembre 2019, il est nécessaire de procéder à un toilettage des statuts hérités de cette dernière. Après en avoir pris connaissance et fait part de quelques interrogations au cours de la discussion, le conseil municipal valide, à l'unanimité, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays Sostranien tels que présentés.

➤ AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DE LA CREUSE

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux visant à réduire la vitesse à l'entrée du bourg située sur la Route Départementale n°70 - Route de La Chaume. L'objectif n'est pas d'ajouter une contrainte supplémentaire aux usagers de la route mais d'assurer la sécurité de tous. Aussi, afin de bénéficier d'une assistance technique pour cette opération et ainsi arrêter le projet le plus adapté, le conseil municipal, à la majorité (8 voix pour et 4 voix contre), décide d'adhérer à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse et de profiter de l'offre de service « Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural ». Le coût financier de cette prestation comprend une charge fixe de 1 € par habitant à laquelle il convient de rajouter un coût forfaitaire basé sur le montant des travaux à réaliser.

➤ TERRAIN ANNEXE DE FOOTBALL : CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ D'ACCUEIL

Monsieur le Maire présente la demande de la société « cette famille-patrimoine » relative à un projet de construction sur le territoire de notre commune d'une maison d'habitation partagée avec assistance pour séniors : 8 résidents pourront y être accueillis et ainsi bénéficier d'espaces privatifs et communs adaptés. A ce titre, pour pouvoir réaliser cette construction, cette société souhaite acquérir une partie du domaine privé de la commune, à savoir une partie de la parcelle cadastrée AB55 pour une superficie estimée à environ 2.000 m². Après discussions et analyses du projet proposé, il est demandé l'organisation d'une rencontre avec le porteur de celui-ci pour répondre à quelques interrogations. Cela n'empêche toutefois pas le conseil municipal, vu l'importance d'un tel projet sur notre commune, d'accepter, à l'unanimité, la vente de la partie du terrain demandé au prix symbolique de 2 €.

➤ CALORIFUGEAGE DE RÉSEAU DE CHAUFFAGE : ÉTUDE D'UNE OFFRE

Le conseil municipal est informé des démarches en cours pour la mise en place d'un matériau isolant autour des tuyaux apparents en sous-sol de la mairie afin de limiter les déperditions de chaleur et ainsi faire des économies d'énergie. Une offre de prix nous est déjà parvenue ; bien qu'intéressante, puisque le reste à charge de la commune serait égal à zéro, il est tout de même décidé de consulter d'autres entreprises.

➤ DEVIS DIVERS

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis présenté par le menuisier d'Azéables pour la confection et la pose de placards à la salle polyvalente. Ceux-ci seront installés au-dessus de l'évier de l'entrée et dans la cuisine. Coût des travaux : 1.240,00 €.

➤ TÉLÉPHONIE MOBILE : INFORMATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des démarches actuelles visant à réduire les zones blanches en matière de téléphonie mobile. Deux pylônes devraient être installés prochainement sur le territoire de notre commune : un sur la partie Est et l'autre sur la partie Ouest.

➤ CONTRAT CNP (CNRACL) 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de CNP Assurances pour l'année 2022 aux conditions identiques à celles du contrat qui arrivera à échéance le 31 décembre prochain. Il précise que ce contrat permet à la commune d'être remboursée partiellement du salaire et des charges patronales lorsqu'un agent affilié à la CNRACL est en arrêt maladie. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat.

➤ AFFAIRES DIVERSES

- **Demande de subvention** : Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention à la Prévention Routière – Creuse car elle participe à des actions sur notre territoire. Son montant sera basé sur celui versé en 2020 augmenté de 2 %.

- **Etang de La Chaume** : un concours de pêche à la carpe « nouvelle version » sera proposé du 20 au 27 août 2022. Des réunions de travail pour finaliser cette manifestation auront lieu prochainement.